



LE TELEGRAMME DU CEPLIS

Conseil Européen des Professions libérales
Coudenberg 70
B-1000 Bruxelles
Tel : +32.2.511.44.39 - Fax : +32.2.51.01.24
E-mail: ceplis@scarlet.be
www.ceplis.org

Date: 15/01/10

Pages: 5

N°02/10

Ce numéro contient:

- La Stratégie 2020 de l'UE : état des lieux
- Le Collège des Commissaires-désignés sous le feu des questions parlementaires
- Directive « Services » : le processus d'implémentation connaît des retards
- L'Association des Comptables Accrédités publie une lettre sur les comptes des Petites Entreprises
- Conférences et événements à venir

La Stratégie 2020 de l'UE : état des lieux

A la mesure que la date limite de 2010, imposée par la "Stratégie de Lisbonne" (qui vise à faire de l'UE « *l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde d'ici à 2010* »), se rapproche, la Commission Européenne et les membres de l'UE ont commencé à réfléchir sur la façon de remplacer cet ambitieux programme. Une consultation publique a été lancée par la Commission le 24 de novembre dernier et la date limite pour transmettre les réponses était ce 15 janvier. La proposition finale pour la nouvelle « Stratégie de l'UE 2020 » va être publiée par l'exécutif européen nouvellement nommé à la fin du mois de février prochain.

Selon le projet proposé par la Commission dans le contexte de la consultation, la nouvelle stratégie devrait trouver **un équilibre entre « le besoin continu pour un soutien fiscal » et « le besoin de restaurer des finances publiques durables, ainsi qu'une stabilité macroéconomique »**. Dans ce sens, le **pacte de stabilité** qui limite les déficits publics à 3% du Produit Intérieur Brut sera particulièrement important.

La nouvelle Stratégie proposée offre au Conseil Européen (chefs d'Etat et de gouvernement) un rôle considérable. En effet, selon la Commission cette

institution « fixera un petit nombre d'objectifs et définira l'action correspondante en termes de politiques publiques devant être suivies à la fois au niveau de l'Union Européenne et au niveau des Etats Membres qui agiront en coopération ». Pour chaque objectif, les Etats Membres « définiront des cibles individuelles pour 5 ans correspondant à leurs situations nationales et leurs points de départ ».

La Commission propose 4 priorités pour 2020.

- **Innovation et connaissance:** *“dans un monde en constante évolution, ce qui fait la différence, c'est l'innovation à la fois dans les produits et les processus”.*
- **Combattre l'exclusion:** avec l'explosion du chômage, la Commission suggère de *“responsabiliser les individus”* afin de créer de nouveaux emplois. Le document suggère que la période de transition entre les emplois et les périodes de formation nécessiterait un effort majeur pour empêcher les personnes de tomber en dehors du système et garantir la cohésion sociale.
- **Croissance verte:** *“Un usage plus efficace des ressources et de l'énergie, ainsi que la mise en œuvre de nouvelles technologies plus vertes stimulera la croissance, la création d'emplois et des services, et soutiendra l'UE dans la rencontre de ses objectifs environnementaux et climatiques »*
- **L'Europe digitale:** La Commission recommande de développer un *“transport intelligent et modernisé, ainsi que des infrastructures de l'énergie afin de soutenir la compétitivité ».*

Le Président de la Commission Européenne, José Manuel Barroso, a déclaré au début de cette année que, au vu de l'échec de l'implémentation de l'ancienne Stratégie de Lisbonne, il souhaiterait voir la Stratégie de l'UE 2020 contenir **des mécanismes de gouvernance plus sévères tels que blâmer publiquement les Etats Membres qui n'implémentent par les réformes de l'UE 2020.**

Herman Van Rompuy, le Président du Conseil Européen, a souligné aussi l'importance d'avoir *“une gouvernance plus ferme et un meilleur contrôle du processus »*. Pour cela, il a appelé à la mise sur pied d'un **Sommet de chefs d'Etats et de gouvernements le 11 du mois de février prochain** afin de discuter de la Stratégie.

L'objectif de l'actuelle Présidence espagnole du Conseil est de voir la Stratégie adoptée au plus tard lors de la réunion des chefs d'Etats et de gouvernements du 17-18 juin.

Pour plus d'informations veuillez consulter l'adresse électronique suivante : <http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/09/1807>

Le Secrétariat du CEPLIS vous tiendra informé sur toute nouvelle évolution.

Le Collège de Commissaires-désignés sous le feu des questions parlementaires

Depuis le 11 janvier, les 26 personnalités qui ont été nommées par les gouvernements nationaux pour rejoindre José Manuel Barroso, le Président de la Commission Européenne, au sein du Collège des Commissaires pour la période 2010-14, sont interrogées par les Membres du Parlement Européen (PE). Les Commissaires désignés seront questionnés sur leurs intentions et leur capacité à gérer les portefeuilles qui leurs ont été assignés. Un vote du Parlement Européen sur le Collège dans son ensemble est programmé pour le 26 janvier. Si le vote est positif, la nouvelle Commission peut alors commencer son travail juste après, probablement le premier février.

Les auditions des candidats seront conduites par les membres des commissions parlementaires compétentes dans les tâches assignées à chaque Commissaire. Seuls les Commissaires en charge de la Justice, des Droits Fondamentaux et de la Citoyenneté (Mme Reding) et les Services et Marché Intérieur (M. Barnier) seront questionnés par plus d'une Commission Parlementaire.

Pour l'instant, les Commissaires-désignés responsables dans des matières liées à notre catégorie socio-économique, c.-à-d Mme Reding, M. De Gucht (candidat au portefeuille du Commerce) et M. Almunia (nommé pour la Compétition) ont plutôt bien passé ce test.



Mme Jeleva

D'autres candidats n'ont pas semblé avoir eu la même réussite. **Mme Jeleva**, en charge de l'Aide Humanitaire, était par exemple confrontée à des allégations concernant des intérêts financiers et un manque d'expérience pour remplir la fonction. Elle n'a pas été capable de faire taire ces critiques.

Comme les eurodéputés n'ont pas le droit de rejeter un Commissaire individuellement, ils peuvent seulement exprimer leur désaccord envers une personne en rejetant le Collège dans son ensemble, à moins que le Président de la Commission accepte de faire des changements, soit en proposant de nouvelles nominations, soit en redistribuant les portefeuilles, comme cela a été le cas 5 années auparavant quand le PE a menacé de rejeter l'ensemble du Collège à la suite des commentaires homophobes et sexistes du candidat R. Butiglione. Le nom de ce dernier n'a pas figuré dans le nouveau Collège proposé par M. Barroso. Ces auditions sont donc d'une très grande importance pour la Commission Européenne nouvellement nommée.

Notre Secrétariat vous tiendra bien sûr informé de toute nouvelle évolution.

La Directive « Services » le processus d'implémentation connaît des retards

Comme vous le savez, la Directive relative aux Services dans le Marché Intérieur (**Directive 2006/123/EC**) est entrée en vigueur le 28 décembre dernier mais à cette occasion la Commission Européenne a choisi de ne pas faire d'annonce officielle. Cela est surprenant vu que la Commission a souligné plusieurs fois les importants changements que la Directive en question amènerait dans le milieu européen des affaires et son importance dans le processus de récupération de la crise économique.

Le silence de la Commission sur cet évènement peut être expliqué par le fait qu'une majorité des Etats Membres n'ont pas encore implémenté la « Directive Services » malgré l'expiration de la date limite. **A ce jour, seuls 11 membres de l'UE ont complété la procédure légale afin de modifier leur législation nationale.** Les autres pays devraient remplir les exigences légales dans le premier quart de l'année 2010. Dans les semaines qui viennent, les Etats Membres vont lancer un « exercice d'évaluation mutuel » visant à identifier leurs différences dans le processus d'implémentation et à corriger celles-ci.

En même temps, on peut entendre aujourd'hui dans les couloirs que la version de la Directive adoptée est moins adéquate pour répondre à la situation actuelle que celle proposée originellement par la Commission. La France, l'Allemagne, la Belgique et l'Autriche auraient exprimé de profondes inquiétudes à propos de l'impact de la Directive relative au Services sur leurs modèles sociaux et mettraient actuellement la pression sur la Commission Européenne afin d'éliminer les éléments « menaçants » du texte. On estime que la version actuelle de la Directive couvre en fait seulement 20 à 30% du secteur des services.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, les experts prédisent que, si la Commission Européenne ne souhaite pas mettre en jeu sa propre crédibilité dans le processus de rétablissement de la crise économique, elle devrait publier une déclaration demandant l'implémentation et l'application de la Directive relative aux Services dans le Marché Intérieur dès que possible dans le reste des Etats Membres.

L'Association des Comptables Accrédités publie une lettre sur les comptes des Petites Entreprises

Le 7 janvier, l'Association des Comptables Accrédités (ACCA) a publié une lettre publique visant à exprimer ses inquiétudes à l'égard des objectifs de la nouvelle Présidence espagnole du Conseil de l'UE et de la proposition de la Commission Européenne relative à l'exemption de l'obligation de rendre des comptes publics pour les petites entreprises.

Dans cette lettre, l'ACCA déplore le manque d'intérêt exprimé par la Présidence espagnole concernant deux importantes questions : **améliorer le marché unique et préparer la Stratégie 2020 de l'UE.**

Cécile Bonino, Conseillère en Affaires et Relations Publiques pour l'ACCA, a souligné : « *l'Espagne devrait « penser petit d'abord » en plaçant les petites entreprises au cœur de son attention* ». L'ACCA pense donc que la Commission Européenne devrait reconsidérer sa proposition de permettre aux Etats Membres d'exempter les petites entreprises de l'obligation de publier des comptes dans les documents de l'Etat. La suppression de cette tâche n'allègerait que très peu la charge administrative sur les petites sociétés.

Quant à la Stratégie 2020 de l'UE, l'ACCA pense que l'UE devrait se concentrer sur des objectifs réalistes, spécialement concernant le soutien aux entrepreneurs et à l'innovation.

Conférences et événements à venir

- **“Confiance publique dans les Professions – Conférence sur l’Ethique, la Confiance et l’Intégrité”** organisée par l'UK Inter-professional Group (UKIPG) et le Professional Ethics Network du IDEA Centre à l'Université de Leeds.
Jeudi **25 février 2010**- Conférence d'une journée (de 9.15 à 16.45)
Staple Inn Hall, Holborn, Londres
Le Directeur Général du CEPLIS, Dr. Theodoros Koutroubas, participera en tant qu'intervenant à la conférence.
Pour plus d'informations : <http://www.ukipg.org.uk/>